

SANTÉ : FAVORISER LA PRÉVENTION MÉDICALE AU PROFIT DES PATIENTS ET DU SYSTÈME DE SANTÉ

EN 2015



LES DÉPENSES DE SANTÉ
REPRÉSENTENT
11%
DU PIB



159,2
MILLIARDS
D'EUROS

DE PRESTATIONS NETTES
VERSÉES

**FINANCEMENT
DE LA CONSOMMATION**
DES SOINS ET BIENS MÉDICAUX
PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE :



115 MILLIARDS D'EUROS
DE PERTE CUMULÉE
CES 15 DERNIÈRES ANNÉES

EN FRANCE
SYSTÈME CURATIF



BARÈME DE REMBOURSEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



CONSULTATION



HOSPITALISATION

POURTANT



**+ LA PATHOLOGIE EST
PRISE EN CHARGE
TÔT**



+ ON AUGMENTE
LES CHANCES DE GUÉRISON



+ LA COLLECTIVITÉ
RÉALISE DES ÉCONOMIES

L'IPS PROPOSE UN SYSTÈME DE PRÉVENTION MÉDICALE OBLIGATOIRE



1 VISITE
UNIQUE ET OBLIGATOIRE
POUR LES + DE 10 ANS



DURÉE DE LA
CONSULTATION



SUJETS MÉDICAUX
À « CHECKER »

VALIDÉS PAR
UN COMITÉ SCIENTIFIQUE



TARIF

VALIDÉ PAR
LES SYNDICATS DE MÉDECINS
+ PRISE EN CHARGE À 100%



COLLECTE DES DONNÉES MÉDICALES :

> RÉALISÉE PAR UN COMMISSARIAT
À LA PRÉVENTION À CRÉER.

- BASE DE DONNÉES PRÉCISE ET À JOUR
DE LA SANTÉ DES FRANÇAIS
- OPÉRATIONS PRÉCISES ET CIBLÉES
EN FONCTION DU PATIENT
- ORIENTATION VERS LES SPÉCIALISTES COMPÉTENTS
- PRESCRIPTIONS D'ANALYSES SPÉCIFIQUES
SELON PATHOLOGIES

SI NON RESPECT DE L'OBLIGATION PAR LE PATIENT



**MAJORATION
DU TICKET
MODÉRATEUR**

Sanction à déterminer, mais l'idée
d'un ticket modérateur majoré,
non pris en charge par l'Assurance
maladie complémentaire
pourrait être une bonne alternative